

**Service instructeur**

DEAA - service aménagement des territoires

**Service consulté**

**CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN ET L'ADIL DU  
HAUT-RHIN : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2018**

Résumé : Dans le cadre du présent rapport, il est proposé :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 216 000 € à l'ADIL du Haut-Rhin au titre de 2018,
- d'approuver la convention annuelle y afférente et d'autoriser la Présidente à la signer.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Insertion, Solidarité, Famille et Logement lors de sa réunion du 16 mars 2018.

L'Association Départementale d'Information sur le Logement du Haut-Rhin (ADIL68) a pour vocation d'offrir au public un conseil juridique, financier et fiscal sur toutes les questions relatives au logement et à l'urbanisme. En 2017, 11 242 ménages ont bénéficié des conseils personnalisés des conseillers juristes, soit une augmentation de 0,5 % par rapport à 2016.

Au-delà de ses missions statutaires, l'ADIL68 est également un partenaire essentiel du Département du Haut-Rhin dans tous les domaines liés à l'habitat et au logement. A ce titre, en 2017, l'ADIL68 a notamment :

- accompagné le Département et les territoires (Colmar Agglomération, Saint-Louis Agglomération, la Communauté de communes de Thann Cernay, la Communauté de communes du Pays Rhin Brisach et la Communauté de communes du Val d'Argent) dans l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre de leur politique locale de l'habitat,
- animé le Point Rénovation Info Service (PRIS) de l'Agence Nationale de l'habitat (ANAH) et renseigné près de 900 ménages dans le cadre d'un projet de réhabilitation thermique de leur logement (+ 30 % par rapport à 2016),
- assisté l'Etat et le Département dans les démarches d'élaboration du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées dont les travaux sont en cours.

L'ADIL68 est adossée à l'Observatoire Départemental de l'Habitat. Dans ce cadre, l'ADIL68 a produit différentes études à destination des acteurs du logement sur le marché locatif public et privé, notamment :

- une enquête loyers,
- une analyse de la loi de finances,
- une étude sur le traitement de la vacance,
- le tableau de bord annuel de l'habitat,
- le guide des dispositifs logement et hébergement à destination des travailleurs sociaux,
- le diagnostic partagé à 360° du sans abris au mal logement.

L'ADIL68 a assuré également la mise en œuvre du Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés de Haute-Alsace (POPAC) lancé par le Département du Haut-Rhin sur la période 2014-2017. A travers ce programme, l'ADIL68 a accompagné 9 copropriétés dans une démarche de redressement (pour un total de 563 logements) et plus d'une trentaine de copropriétés sur un appui ponctuel. Devant les résultats encourageants de ce dispositif et au regard des difficultés recensées sur certaines copropriétés, une réflexion est actuellement en cours visant la mise en place d'un nouveau POPAC.

Afin de poursuivre la démarche partenariale engagée au vu des missions d'intérêt général de l'ADIL, il est proposé de reconduire le soutien départemental en 2018.

Un crédit de 216 000 € a été inscrit au budget primitif 2018 de la politique de l'habitat pour cette subvention au programme H721 – chapitre 65 – fonction 72 – nature 6574.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 216 000 € à l'Association Départementale d'Information sur le Logement du Haut-Rhin (ADIL68) pour son fonctionnement en 2018. Cette subvention fera l'objet d'un premier versement à hauteur de 50 %, soit 108 000 €, dès la signature de la convention de financement par les parties et d'un deuxième versement du solde, soit 108 000 €, à partir du deuxième semestre ;
- d'approuver la convention de financement, jointe au présent rapport et de m'autoriser à la signer ;
- de prélever les crédits correspondants sur le programme H721 – chapitre 65 – fonction 72 – nature 6574 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT